RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
005-200034502-20190129-201929010008-DE
Reçu le 30/01/2019

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Délibération n° 20192901-0008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-neuf du mois de janvier à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 14 janvier 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 13
Mme Béatrice ALLOSIA. M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, Mme Nathalie LAJKO, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLION et, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, et M. Carmine ROGAZZO M. Paul DAVIN, M. Jean-Yves GARNIER, M. Pierre-Yves MOTTE.

Etaient absents : 6
M. Dominique GOURY, M. Benoît GOSSELIN, M. Christian PARPILLON, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Marion PELLEGRIN, M. Philippe GONDRE.

Etaient absents et représentés : 6
M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Marie-Anne MANAUD ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LAJKO, Mme Marion PELLEGRIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Philippe GONDRE ayant donné pouvoir à M. Paul DAVIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

SUPPRESSION DE POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Monsieur Le Maire :

Rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Rappelle que par délibération du 5 septembre 2018 le Conseil Municipal s'était positionné sur une création de poste d'attaché territorial afin d'assurer les tâches de Secrétaire Général. Ce poste ayant déjà été créé par délibération du 28 janvier 2010, il convient de procéder à la suppression de la dernière délibération prise en 2018.

Précise qu'en cas de réorganisation des services, la décision conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 est soumise à l'avis préalable du Comité technique. Lors de la séance du 29 novembre 2018, le Comité technique a rendu un avis favorable quant à suppression de poste.

A l'unanimité, le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de :

- **Supprimer** le poste d'attaché territorial à temps complet ;
- **Modifier** le tableau des emplois ;
- **Donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document et de réaliser les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	13
Représentés	6
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 29 janvier 2019

Pour copie conforme
Le Maire
Laurent DAUMARK